

FICHE N°16 : LES PYROMANES

Introduction

Chaque été, des milliers d'hectares de forêt partent en fumée. Ces incendies sont généralement très médiatisés et l'on évoque fréquemment l'implication de pyromanes. Le terme pyromane étant trop souvent mal utilisé, cette fiche est l'occasion de préciser ce qu'est vraiment le phénomène de pyromanie tant d'un point de vue technique et statistique que d'un point de vue psychologique. Les experts de notre laboratoire n'étant ni psychologue, ni a fortiori psychiatre, la partie « psychologie » de cet article s'appuie sur les travaux de spécialistes, notamment ceux du Professeur Pierre LAMOTHE, expert psychiatre auprès de la cour de cassation, qui a eu à expertiser de nombreux pyromanes.

Définitions

Il convient au préalable de distinguer l'incendiaire et le pyromane :

Un incendiaire est une personne qui met intentionnellement le feu avec la volonté de provoquer le dommage et la conscience des conséquences de son acte. Les motivations des incendiaires sont multiples :

- vandalisme,
- fraude à l'assurance,
- conflit professionnel (au sein d'une entreprise par exemple) ou personnel (dans un couple, une famille, entre voisins, entre bailleur et locataire ...),
- vengeance,
- volonté de cacher un vol ou un crime,
- tentative de suicide,
- concurrence,
- pyromanie.

Un pyromane est un incendiaire qui agit par impulsion caractérisée par une fascination extrême pour le feu. La motivation du pyromane est le seul plaisir que provoque l'incendie. Il n'agit ni pour l'argent, ni pour se venger, ni pour cacher un crime, ni par vandalisme.



Profil type du pyromane

Les cas de pyromanes que nous avons eu à traiter à travers les incendies expertisés par notre laboratoire et les travaux publiés sur le sujet se rejoignent sur un point essentiel : il n'existe aucun profil type du pyromane. Quelques grandes tendances se détachent cependant et peuvent être résumées comme suit :

- les pyromanes sont en très grande majorité des hommes. Au cours des dix dernières années, nous n'avons dans le cadre des expertises réalisées par notre laboratoire, recensé que 2 cas de pyromanes femmes. Les experts psychiatres estiment quant à eux qu'un pyromane est dans « 99% » des cas un homme adulte. Donc, sauf cas exceptionnel, le pyromane est un homme.
- ils appartiennent à toutes les classes sociales sans exception. On imagine des personnes marginalisées, introverties ou encore des pompiers volontaires ou professionnels. En fait, ce phénomène touche toutes les classes de la société puisqu'il y a des cas de pyromanes instituteurs, professeurs, avocats, notaires notamment, etc,
- le lien entre tous les pyromanes c'est leur défaut de maîtrise de l'excitation et leur passion pour les flammes. Leur intérêt se manifeste souvent par des lectures, des discussions (conférences sur le sujet par exemple) ou des collections d'objets. Leur tendance pyromaniaque apparaît souvent très tôt. Les pyromanes ont depuis leur enfance une fascination pour le feu, sa vue leur procure un plaisir intense : intérêt, curiosité, attirance pour le feu lui-même et pour tout ce qui s'y rapporte. Il existe d'ailleurs quelques cas de pyromanes mineurs.
- les experts psychiatres considèrent généralement 2 types de pyromanes :
 - le pyromane qui met le feu par simple plaisir de voir les flammes, sans aucune réflexion ou idée de manipulation,
 - le pyromane pervers qui est le plus dangereux. Ce pyromane est similaire au pervers sexuel. Il jouit de son geste autant que du désarroi des autres et des destructions occasionnées. Ce pyromane aime le sentiment de toute puissance que le pouvoir de tout faire basculer procure. Il sera particulièrement attiré par le retentissement médiatique très important que son acte génère,
- les pyromanes sont généralement récidivistes, ce qui est logique, la pyromanie étant un trouble du contrôle d'une pulsion. C'est une manie addictive comme la cleptomanie, l'addiction au jeu ou l'agression sexuelle. Le pyromane va vivre avec son problème sans en parler, il pourra très bien s'arrêter pendant quelques années puis un élément déclencheur (dispute, médiatisation d'incendies de forêts ou autre par exemple) va souvent le faire récidiver,



- les pyromanes ont tendance à planifier leurs actes et ils peuvent donner eux-mêmes l'alerte, venir en aide aux victimes ou aux secouristes ou même participer aux opérations d'extinction lorsqu'ils sont pompiers. L'acte lui-même est très souvent prémédité de longue date, étudié et préparé avec soin, puis documenté (prise de photos, film de l'acte et de l'intervention des pompiers, collecte des articles et reportages...),
- les pyromanes sont la plupart du temps dans le déni total. Seuls, les pyromanes pris en flagrant délit vont reconnaître les faits sans toutefois donner une explication sur leur motivation. Il est donc très difficile de les repérer, en particulier les pyromanes pervers qui sont les plus dangereux.

Peines encourues par les pyromanes :

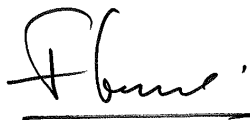
La grande majorité des pyromanes sont reconnus pénalement responsables de leurs actes. Pour ne prendre que le cas des incendies de forêts, la loi n 2004-204 du 9 mars 2004 a sensiblement aggravé les peines applicables puisque les incendies volontaires de bois et forêts appartenant à autrui sont désormais réprimés, en fonction des dommages éventuellement causés aux personnes, d'une peine allant de quinze ans de réclusion criminelle et 150 000 euros d'amende à la réclusion criminelle à perpétuité et 200 000 euros d'amende.

Conclusion

On a souvent l'impression que les pyromanes n'agissent qu'en été parce que les feux sont plus spectaculaires et médiatisés mais en fait ils agissent toute l'année (feux de cage d'escalier, incendies de voiture, hangars agricoles, stockages contre des bâtiments industriels et commerciaux ...). Il convient toutefois de relativiser ce phénomène car les incendiaires pyromanes constituent une infime proportion des incendiaires en général. Dans une précédente fiche d'information, nous donnions un classement des motivations établies ou suspectées dans les cas d'incendies volontaires traités par notre laboratoire et la pyromanie arrivait bonne dernière avec 1% des cas d'incendies volontaires contre par exemple 24% pour le vandalisme, 20% la fraude, 14% les conflits professionnels ou personnels, 7% la volonté de cacher un vol ou un crime, 5% les tentatives de suicide, 4% la concurrence.

A Chenôve, le mardi 13 septembre 2016

Frédéric LAVOUE
DIRECTEUR DU LABORATOIRE




Reportage photographique de l'incendie du 10 août 2016 des environs de Marseille.